



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 octobre 2018**

Décision n° **CP-2018-2663**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain, situées chemin du Pinet à la Molière et rue Eugène Collonge et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 septembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 octobre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), MM. Barral, Barge, Sellès (pouvoir à M. Veron), Hémon.

Absents non excusés : M. Vesco.

**Commission permanente du 8 octobre 2018****Décision n° CP-2018-2663**

objet :	<b>Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain, situées chemin du Pinet à la Molière et rue Eugène Collonge et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 septembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement du chemin du Pinet à la Molière et de la rue Eugène Collonge, sur la Commune de Saint Didier au Mont d'Or, concerné respectivement par les emplacements de voirie (ER) n° 8 et n° 1 au plan local d'urbanisme (PLU), 3 parcelles de terrain appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon ont été nécessaires.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Adresse	Cadastre	Mètres carrés
chemin du Pinet à la Molière	AY 659	195
chemin du Pinet à la Molière	AY 660	130
rue Eugène Collonge	AY 664	32
<b>Total superficie</b>		<b>357</b>

Aux termes du compromis, la société COGEDIM Grand Lyon accepte de céder lesdites parcelles, à titre gratuit, libres de toute location ou occupation.

Les parcelles ainsi acquises seront versées dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, des parcelles de terrain cadastrées AY 659, AY 660 et AY 664, pour une superficie totale de 357 m<sup>2</sup>, situées chemin du Pinet à la Molière et rue Eugène Collonge à Saint Didier au Mont d'Or et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon, dans le cadre de l'élargissement dudit chemin et de ladite rue.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 22 janvier 2018 pour la somme de 935 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O4367.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2018.**